



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PLATEFORME DE REVENDICATIONS

ÉLECTIONS PROVINCIALES 2018

CAUCUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Adoptée lors de la séance du 27 mai 2018

SESSION D'ÉTÉ 2018

RECHERCHE :

Marie Hautval, recherchiste

RÉDACTION :

Marie Hautval, recherchiste

Simon La Terreur, conseiller politique et attaché de presse

Simon Hénault, vice-président aux affaires externes

SOUS LA DIRECTION DE :

Simon Hénault, vice-président aux affaires externes

CORRECTION :

Catherine Leclerc, adjointe administrative

Ce document a été adopté lors de la séance du 27 mai 2018 du Caucus des associations étudiantes.

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) fête cette année ses 36 ans d'existence. Elle représente plus de 88 associations étudiantes et plus de 33 000 étudiantes et étudiants de premier cycle de l'Université Laval.

La CADEUL a pour mission de représenter les étudiantes, les étudiants et les associations d'étudiantes et d'étudiants membres afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, économique, politique et sociale, ainsi qu'envers l'administration universitaire.

Par ailleurs, la CADEUL encourage ses membres à s'impliquer dans leur milieu, stimule leur potentiel et met de l'avant leur vision collective, notamment :

- en créant des liens entre les associations et en favorisant la communication avec les étudiantes et les étudiants;
 - en développant des outils pour les aider à réaliser leurs ambitions;
 - en les aidant à devenir des leaders dans leur milieu;
 - en offrant des services adaptés à leurs besoins;
 - en défendant leurs intérêts.
-

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418.656.7931 – Télécopieur : 418.656.3328 – Courriel : cadeul@cadeul.ulaval.ca

Site Internet : <http://www.cadeul.com/>

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	iii
Introduction	1
1. Financement des universités	2
1.1 Réinvestir significativement dans le réseau d'enseignement supérieur	2
1.2 Le FSSEP : une solution au sous-financement	4
2. Accessibilité aux études.....	6
2.1. Adapter l'AFE à la réalité étudiante de 2018	6
2.2. Implanter les ressources éducatives libres au Québec	9
3. Gestion et transparence des universités	11
3.1. Conseil des universités du Québec	11
3.2. Rémunération et avantages du personnel de la haute administration universitaire.....	13
3.3. Inclure les universités à charte dans le mandat de la vérificatrice générale	16
4. Enjeux de société.....	17
4.1. Soutenir à long terme le financement pour la lutte contre les violences à caractère sexuel	17
4.2. Favoriser la rétention des étudiant-e-s internationaux	20
4.3. Réforme du mode de scrutin	24
Rappel des demandes	27
Conclusion	30
Bibliographie	31
Livres, Articles de revues spécialisées, Articles de presse, etc.	31
Publications officielles.....	34

INTRODUCTION

L'ensemble des citoyens et citoyennes de la province sont convié-e-s à se rendre aux urnes pour la 42e élection générale québécoise, qui aura fort probablement lieu le 1er octobre 2018.

Lors de ces élections provinciales, les 18-35 ans représenteront plus de deux millions d'électeurs et électrices, soit plus du tiers de l'électorat¹. Ainsi, ils seront pour la première fois aussi nombreux, sinon plus, que les baby-boomers. Parmi eux, on retrouve plus de 80% des étudiant-e-s universitaires², lequel-le-s présentent qui plus est, un taux de participation plus élevé que pour celles et ceux occupant un emploi et relevant de la même tranche d'âges³.

Par son intérêt manifeste pour la politique ou encore, en raison de sa contribution sociale, culturelle et économique au sein de la société, les politiques provinciales se doivent d'intégrer pleinement les enjeux se rapportant à la condition étudiante. Pourtant, les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années ne peuvent être considérées dans leur ensemble comme réellement sensibles à cette question. En témoignent notamment les nombreuses coupes dans les services publics, lesquelles ont impliqué des conséquences drastiques pour le secteur universitaire. Toutefois, le dernier budget du gouvernement libéral s'est voulu "encourageant" concernant l'enseignement supérieur et les discours tenus par les candidat-e-s de l'opposition semblent quant à eux vouloir offrir une place de choix aux problématiques se rapportant tant à l'éducation primaire et secondaire, qu'à l'enseignement postsecondaire.

Aussi, bien que les étudiant-e-s présentent des caractéristiques variées et ne puissent être considéré-e-s comme un ensemble totalement homogène, cette plateforme nous offre l'opportunité de formuler plusieurs revendications se rapportant à leurs préoccupations. Jugées par la CADEUL comme étant essentielles au mieux-être des étudiant-e-s, nous les pensons également bénéfiques pour l'ensemble de la société québécoise. Ces recommandations portent ainsi tant sur la question de l'accessibilité aux études, que sur le financement du système d'éducation postsecondaire, la gouvernance universitaire ou encore sur plusieurs enjeux de société, à l'image de la réforme du mode de scrutin.

¹ Avec les informations de Christian MILETTE : « Le DGEQ préoccupé par le faible taux de participation électorale des jeunes », dans *Radio-Canada*, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091984/taux-participation-dge-outaouais>

² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Statistiques de l'enseignement supérieur*, Édition 2014, [En ligne], <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/statistiques-enseignement-superieur/>

³ Raymond E. WOLFINGER et Steven J. ROSENSTONE, *Who Votes?*, 1980 dans Dominic DUVAL, *Recension des écrits sur la participation électorale*, 2005, p.16.

1. FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

1.1 RÉINVESTIR SIGNIFICATIVEMENT DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pierre angulaire du développement de notre société depuis la Révolution tranquille, le réseau d'enseignement supérieur québécois souffre depuis plusieurs années d'un sous-financement chronique. À cet égard, la part des deniers publics dans le budget des universités ne cesse de décroître, alors que les étudiant-e-s sont de plus en plus sollicité-e-s financièrement⁴. De nombreux acteurs de la société civile réclament un réinvestissement majeur dans le système d'enseignement supérieur, de concert avec les associations étudiantes et les administrations universitaires. Nous croyons que ce réinvestissement est essentiel afin de rattraper le retard accumulé et afin de maintenir la qualité du réseau de l'enseignement supérieur.

Dans les dernières années, diverses estimations des fonds manquants au bon fonctionnement du réseau de l'enseignement supérieur ont été évoquées. Déjà en 2002, le ministère de l'Éducation admettait le sous-financement des établissements québécois et évaluait ce dernier à hauteur de 375,3 M\$ par rapport aux établissements du reste du Canada⁵. Différentes administrations universitaires ont également décrié cette précarité financière ; l'Université Laval, lors du dépôt du budget 2017-2018, dénonçait ainsi un manque de 41.6 M\$ dans ses coffres à la suite des coupures de 2014 à 2016⁶. En 2012, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) évaluait quant à elle le sous-financement à hauteur de 850 M\$⁷. Du côté des associations étudiantes, lors du *Colloque sur le financement de l'enseignement supérieur* organisé par la CADEUL en 2017, Éric Bauce, vice-recteur exécutif de l'Université Laval et Vanessa Parent, présidente de la CADEUL en 2016-2017, ont estimé le fossé créé entre les années 2011-2012 et 2015-2016 à 842 M\$ pour l'ensemble des établissements universitaires. La baisse de la subvention par étudiant en équivalence au temps plein (EETP) brute et la non-couverture de l'augmentation des coûts de système des universités permettent principalement d'expliquer ces fonds manquants. Bien que nous ayons vu apparaître un réinvestissement en cette matière dans les budgets du Québec 2017-2018 et 2018-2019 celui-ci, malgré son importance, est encore loin de pallier le manque à gagner créé par les compressions à répétition.

La CADEUL estime que cette situation a mis à mal la santé financière des universités et compromis qui plus est, leur capacité à accomplir leur mission adéquatement, notamment en matière de recherche et d'enseignement. Si l'on prend l'exemple de l'Université Laval, cette dernière s'est vue obligée de fermer trois

⁴ CADEUL et Université Laval, *Le FSSEP à coût nul pour les entreprises*, 2015, [En ligne], http://doc.cadeul.com/avis/Avis_FSSEP_1pourcent.pdf

⁵ Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et Ministère de l'éducation du Québec, *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes 1995-1996 à 2002-2003*, p.17, [En ligne], <https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/RapNivRess02v1.pdf>

⁶ Union étudiante du Québec, *Le financement des universités : Historique, explications et recommandations pour une nouvelle formule de financement*, 2017, p.66, [En ligne], <https://unionetudiante.ca/download/avis-financement-universites/>

⁷ *Id*, *Note argumentative pour un réinvestissement dans le réseau universitaire*, 2018, p.7.

programmes d'études en 2015, soit le baccalauréat en ethnologie et patrimoine, la maîtrise interdisciplinaire en art et le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en muséologie⁸. Plus récemment, en février 2018, notre université a également été contrainte de cesser les activités du Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ), faute de financement suffisant⁹, voyant ainsi mourir « [...] le plus grand regroupement de chercheurs et de chercheuses en études québécoises ». Les réductions budgétaires ont également eu l'effet pervers de réduire la couverture des services offerts aux étudiantes et étudiants, affectant du même coup la qualité du cursus académique. Ainsi en 2015, les coupures dans le budget de la bibliothèque de l'Université Laval étaient vivement dénoncées par la communauté étudiante¹⁰. Dans la foulée de ces événements, la Direction des services aux étudiants [et étudiantes] (DSE) de l'Université Laval, en 2016, s'est tournée vers les étudiantes et étudiants pour tenter d'améliorer sa situation financière, en proposant l'implantation d'un nouveau frais institutionnel obligatoire (FIO), faisant planer un risque d'augmentation des frais de scolarité. Cette demande a finalement été retirée, mais traduit une réelle problématique de financement des services offerts à la communauté étudiante.

Aussi, il semble que les impacts négatifs du sous-financement soient plus que jamais évidents. Si aucune action n'est posée pour pallier le sous-financement, il sera de plus en plus difficile pour les universités d'assumer pleinement leur mission et d'offrir un enseignement de qualité dans toutes les disciplines. Cette mission est essentielle à la construction d'une société saine. De plus, au regard des impacts négatifs sur les services aux étudiantes et étudiants, le réinvestissement doit prioritairement concerner ces besoins essentiels.

En ce sens, la CADEUL demande ce qui suit :

Que le gouvernement du Québec réinvestisse minimalement 842 M\$ dans le réseau de l'enseignement supérieur afin de pallier son sous-financement chronique.

Que le gouvernement du Québec priorise le financement des services aux étudiantes et étudiants dans le cadre de ce réinvestissement.

⁸ Patricia CLOUTIER, « L'Université Laval sacrifie trois programmes », dans *Le Soleil*, 2015, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/actualite/education/luniversite-laval-sacrifie-trois-programmes-728e6036245dee609319b8297b8006fd>

⁹ « Fermeture d'un centre de recherche sur la littérature et la culture québécoise à l'Université Laval », dans *Radio-Canada*, 2018, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1084970/fermeture-crilcq-recherche-litterature-culture-quebecoise-universite-laval>

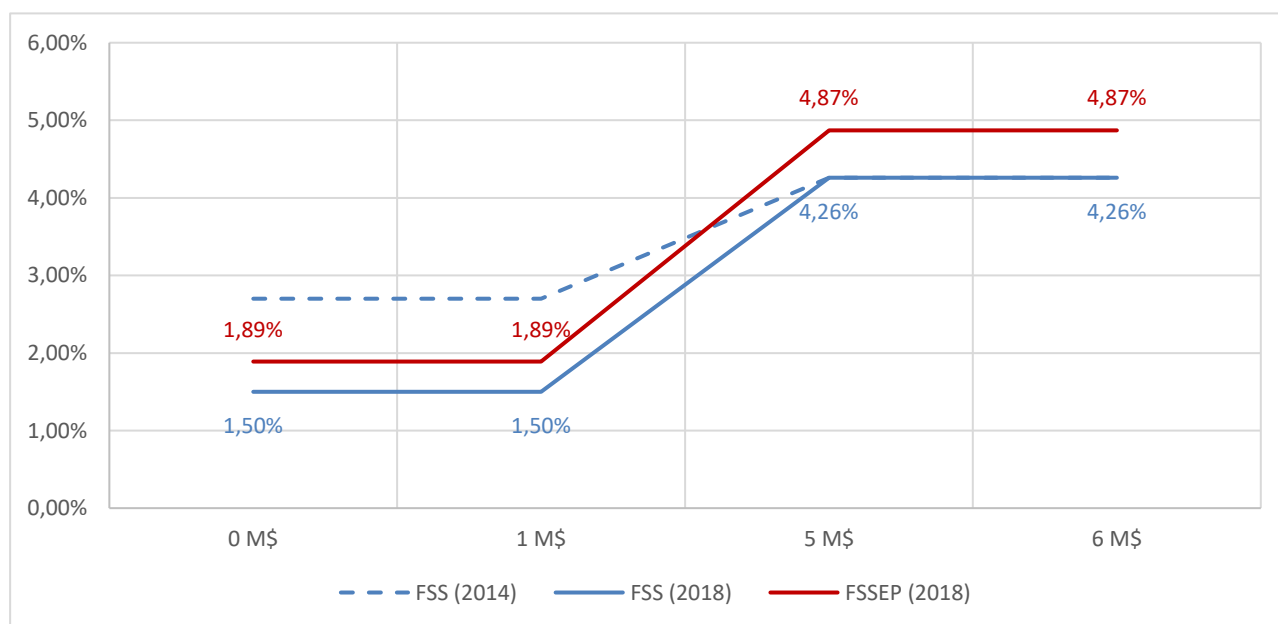
¹⁰ Jean-Frédéric MOREAU, « Coupures à la bibliothèque : les étudiants en appui », dans *Impact Campus*, 2015, [En ligne], <http://impactcampus.ca/actualites/coupures-a-la-bibliotheque-les-etudiants-en-appui/>

1.2 LE FSSEP : UNE SOLUTION AU SOUS-FINANCEMENT

La CADEUL propose depuis 2009 une solution concrète pour pallier le sous-financement du réseau de l'enseignement supérieur : il s'agit du Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire, mieux connu sous le nom du FSSEP. Il constitue une version « bonifiée » du Fonds des services de santé (FSS), qui sert actuellement à financer la mission du ministère de la Santé et des Services sociaux à hauteur de 7,4 G\$ (prévu pour 2018-2019)¹¹. La perception des sommes destinées au FSS provient d'une taxe sur la masse salariale dont le taux de cotisation joue actuellement entre 1,5% et 4,26%. Le gouvernement du Québec a abaissé à deux reprises le taux de cotisation pour les masses salariales inférieures à 5 M\$ entre 2014 et 2018.

La proposition de la CADEUL consiste à ajouter une composante « éducation postsecondaire » au FSS par la bonification du taux de cotisation de ce dernier. Selon nos calculs, cela représenterait une hausse de 0,4 à 0,6 point de pourcentage par rapport au FSS actuel. Un milliard de dollars (1 G\$) d'argent neuf serait ainsi injecté dans le budget de l'état, servant à combler le sous-financement du réseau de l'enseignement supérieur tout en ayant un impact très minime sur la santé financière des entreprises québécoises.

FIGURE 1. TAUX DE COTISATION SELON LA MASSE SALARIALE DU FSS (ÉVOLUTION) ET PROPOSITION DU FSSEP



La proposition maintient une approche progressive par paliers de masse salariale et l'effort demandé est légèrement supérieur pour les entreprises à haute masse salariale. Afin de respecter les particularités de différentes industries, déjà ciblées par le FSS, l'adhésion aux mêmes règles d'exceptions est prévue qu'au programme initial. De plus, il est tout à fait logique que les entreprises québécoises contribuent au financement du réseau de l'enseignement supérieur, étant les principales bénéficiaires d'une main-d'œuvre formée

¹¹ Conseil du trésor, *Budget de dépenses 2018-2019 – Crédits des ministères et organismes*, 2018, p. 163.

adéquatement et de plus en plus spécialisée. La hausse des taux de cotisation se traduit par un effort supplémentaire de 3 900\$ et 30 600\$ pour une entreprise dont la masse salariale est de 1 M\$ et 5 M\$, respectivement (voir tableau 1).

TABLEAU 1. COMPARAISON DES ÉCHELLES DE COTISATION DU FSS ET DU FSSEP

Masse salariale	FSS (2018)	FSSEP	Estimation de la hausse (\$)
0 à 1 M\$	1,50%	1,89%	Moins de 3 900\$
1 à 5 M\$	Entre 1,50 et 4,26%	Entre 1,89 et 4,87%	Entre 3 900 et 30 600\$
5 M\$ et plus	4,46%	4,87%	À partir de 30 600\$

La CADEUL croit donc fermement que l'implantation d'une telle mesure permettrait non seulement de pallier le sous-financement, mais également de stabiliser une portion des fonds publics dédiés à l'enseignement supérieur. En effet, plutôt que de dépendre des aléas budgétaires du gouvernement, le FSSEP garantit un financement stable à moyen et long terme. De plus, comme l'argent récupéré sera réparti selon les grilles de financement des universités et cégeps, la destination des fonds amassés sera dictée par les besoins du réseau, garantissant la pérennité du système dans son ensemble, mais également celui des disciplines moins susceptibles de bénéficier de revenus philanthropiques. Autrement dit, il s'agit d'une mesure progressive et équitable envers les entreprises québécoises, qui parvient à solutionner le sous-financement chronique des universités et des cégeps.

Ainsi, la CADEUL demande :

Que le Gouvernement du Québec instaure le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP) en bonifiant le taux de cotisation actuel du FSS pour pallier au sous-financement du réseau de l'enseignement supérieur.

2. ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

2.1. ADAPTER L'AFE À LA RÉALITÉ ÉTUDIANTE DE 2018

Le programme d'Aide financière aux études (AFE) constitue le troisième plus important programme de soutien du revenu au Québec : il joue également un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'accessibilité aux études supérieures. Au fil des ans, de nombreuses modifications ont été apportées au programme afin de suivre la hausse du coût de la vie. Récemment, l'injection dans le programme des 80 M\$ par année provenant de l'abolition du crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité a permis sa bonification, notamment par un rattrapage du niveau des dépenses admises par rapport à l'inflation, la hausse de l'aide aux parents-étudiants en situation monoparentale ainsi que par l'ajout d'un aller-retour pour les étudiant-e-s habitant en région périphérique. Toutefois, de nombreuses aberrations et incongruités subsistent dans les paramètres utilisés pour calculer le niveau d'aide obtenu par les bénéficiaires du programme. Afin de maintenir le programme dans une posture capable d'achever son objectif d'améliorer l'accessibilité financière aux études, il est impératif que le gouvernement du Québec procède à une mise à jour sérieuse des paramètres du régime pour s'assurer qu'il réponde à la réalité étudiante de 2018.

PROTECTION MAXIMALE DU REVENU

L'aide financière aux études est un programme contributif, c'est-à-dire que l'étudiante ou l'étudiant doit contribuer à une partie des frais encourus pour poursuivre ses études. Le calcul de l'aide accordée tient compte d'un certain nombre de paramètres pour déterminer cette contribution, dont celui de *protection maximale du revenu*. Tel que spécifié dans le texte réglementaire de l'AFE, il s'agit d'un paramètre servant à « tenir compte des dépenses engagées par l'étudiant pendant qu'il n'est pas aux études à temps plein¹² ». Autrement dit, ce montant est soustrait du salaire total annuel du bénéficiaire pour amoindrir sa contribution. Or, la valeur de la *protection maximale du revenu* a peu évolué depuis 2004 : il a été indexé pour la première fois en 2015, selon l'IPC et l'est depuis les trois dernières années. Ce montant est présentement de 1 142\$ par mois pour chaque mois passé sans être aux études à temps plein. Cela représente aujourd'hui un salaire horaire d'environ 6,60\$ dans le cas de figure d'un emploi à 40 heures par semaine, soit bien moins que ce qu'une étudiante ou un étudiant peut espérer toucher comme revenu d'un emploi à temps plein au salaire minimum en 2018. Depuis, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), chargé de conseiller la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Mme David, sur les questions de l'AFE, recommande systématiquement d'effectuer le rattrapage du revenu mensuel protégé et de poursuivre son indexation selon l'évolution du *salaire minimum* et non de l'IPC, sans que ces recommandations soient appliquées par la ministre.

¹² Article 2 du Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.2, r. 1)

« Toutefois, le Comité formule les recommandations suivantes à l'intention de la ministre :

[...] Effectuer un rattrapage vis-à-vis du revenu mensuel protégé en fonction du salaire minimum et, par la suite, l'ajuster selon l'évolution du salaire minimum ; »

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, 2017¹³

La CADEUL appuie les recommandations du CCAFE, et réclame que le montant du revenu mensuel protégé soit ajusté selon le niveau actuel du salaire minimum afin de refléter la réelle contribution d'une étudiante ou d'un étudiant qui travaille durant les mois hors études. Avec la récente hausse du salaire minimum à 12 \$/h, le niveau de la protection maximale du revenu s'élèverait donc à 2080\$ mensuellement ce qui nous semble plus représentatif de la réalité contemporaine. Cet ajustement permettra de mieux évaluer la contribution attendue de l'étudiante et de l'étudiant et d'adapter le niveau d'aide financière en conséquence.

DÉPENSES ADMISES

Les dépenses admises représentent une autre composante majeure du calcul de l'aide financière aux études. Celles-ci sont censées couvrir les besoins de base d'un étudiant ou d'une étudiante aux études, et comprennent les catégories de frais suivantes :

1. les frais scolaires;
2. les frais de subsistance;
3. les frais de transport;
4. les frais de subsistance d'un enfant;
5. les frais de garde d'enfant;
6. les frais pour résident d'une région périphérique;
7. les frais de médicaments, d'orthèses ou de soins.

La CADEUL, dès 2012¹⁴, réclamait que soient inclus au sein des frais de subsistance des frais de branchement à une ligne Internet ainsi que des frais de transport pour tous les bénéficiaires de l'aide financière aux études. La preuve n'est plus à faire que l'accès à Internet à domicile est un besoin essentiel à la poursuite des études supérieures : la multitude de ressources académiques disponibles en ligne et la montée de la formation à distance suffisent à elles seules à justifier cet ajout au sein des dépenses admises.

¹³ Comité consultatif sur l'aide financière aux études, *Modifications au programme d'aide financière aux études 2017-2018*, 2017, p.21, [En ligne],

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/ccafe/Avis_CCAFE__modifications_programmes_AFE_2017.pdf

¹⁴ Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, *Plateforme électorale provinciale*, 2012, [En ligne], <http://doc.cadeul.com/plat/Plateforme-provinciale-elections-2012.pdf>

Il en va de même pour les frais de transport : actuellement, le programme d'aide financière aux études n'admet ces dépenses que pour les étudiantes et étudiants vivant chez leurs parents et n'ayant pas accès à un système de transport en commun pour se rendre à leur lieu d'études. La logique derrière cette règle est bien difficile à saisir, puisque le fait d'encourir des frais de transport pour étudier ne dépend pas tant de la présence ou non de transport collectif, et encore moins de la situation domiciliaire de l'étudiant ou de l'étudiante. En effet, la grande majorité des étudiant-e-s ont des frais de transport afin de se rendre sur leur lieu d'études, et bien souvent ces déplacements s'effectuent en transport en commun. Le coût des laissez-passer associés aux transports en commun est non négligeable : il peut aisément atteindre une soixantaine de dollars par mois. Pour ces raisons, afin de mieux refléter les coûts réels relatifs aux déplacements et de favoriser l'utilisation du transport collectif par la communauté étudiante, la CADEUL demande à ce que des frais de transport couvrant le coût moyen d'un laissez-passer mensuel de transport en commun soit inclus au sein des dépenses admises de l'aide financière aux études.

LES PENSIONS ALIMENTAIRES

Depuis la fin des années 1990, les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu au titre de l'impôt fédéral et provincial. Elles sont cependant toujours considérées comme un revenu au sens de différents programmes sociaux, dont l'AFE. L'incidence pour les parents étudiants est non négligeable. Les pensions alimentaires sont à leur sens propre destinées à l'enfant afin d'en assurer les soins de bases¹⁵, il nous apparaît ainsi déraisonnable que ce montant ait une incidence sur le montant de l'aide financière qu'un-e étudiant-e est en droit de recevoir. Malgré une exemption annuelle de 1200 \$ accordée par l'AFE, la prise en considération des revenus de pensions alimentaires supérieurs à ce montant nous apparaît comme un mélange risqué. La CADEUL est plutôt d'avis que les pensions alimentaires devraient être considérées comme une somme destinée aux besoins alimentaires de l'enfant et non comme un revenu, comparable à celui d'un emploi, pour les parents étudiants-es.

Que le gouvernement du Québec modifie les paramètres de l'Aide financière aux études selon les modalités suivantes :

- **Effectuer le rattrapage du revenu mensuel protégé au niveau du salaire minimum actuel et qu'il soit indexé en fonction de l'évolution de ce dernier ;**
- **Mettre à jour le niveau des dépenses admises pour inclure les frais de branchement au réseau Internet et les frais de transport pour tous les bénéficiaires du programme ;**
- **Cesse de considérer les pensions alimentaires comme un revenu lors du calcul de la contribution de l'étudiant-e.**

¹⁵ Article 443 du Code de procédure civile du Québec et article 587 par. 1 du Code civil du Québec

2.2. IMPLANTER LES RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES AU QUÉBEC

Le gouvernement actuel accorde une attention particulière au développement du numérique à l'échelle provinciale, ceci s'étant matérialisé par le lancement d'une stratégie à cet effet par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). Tributaire de ladite stratégie, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, annonçait en janvier dernier qu'une plateforme nationale, baptisée *eCampus Québec*, devrait être opérationnelle dans le courant de l'année 2019 pour l'ensemble du réseau collégial et universitaire. Le ministère avait par ailleurs déjà reçu lors de l'annonce du budget provincial 2017-2018 une enveloppe de 100 millions de dollars pour soutenir le numérique en enseignement supérieur¹⁶.

Bien qu'aucune définition claire sur la forme et le fond de cet outil ne semble encore arrêtée, Mme David a évoqué à plusieurs reprises l'idée d'un catalogue des différents cours offerts en ligne par les établissements collégiaux et universitaires de la province. Aussi, la ministre, tout comme la presse et les différents acteurs de la communauté universitaire ont fait référence aux plateformes mises en place par d'autres provinces canadiennes. Ainsi, le *eCampus Ontario* et le *BC Campus (Open Education)* ont été cités à plusieurs reprises comme des exemples inspirants. En effet, plus qu'une plateforme centralisant l'ensemble des cours accessibles en ligne, ces campus virtuels constituent également un abri hébergeant de nombreuses ressources libres éducatives (REL), lesquelles peuvent être définies comme suit :

« Tous types de matériel éducatif dans le domaine public ou publiés avec une licence libre de droits. De par sa nature même, ce matériel libre peut être, en toute légalité, reproduit, utilisé, adapté et partagé plusieurs fois par quiconque¹⁷ »

Les différent-e-s membres de la sphère de l'enseignement supérieur affichent un certain enthousiasme face à la mise en place d'un tel projet. En effet, que l'on se situe dans les rangs des associations étudiantes, des professeur-e-s ou des différentes instances d'administration du réseau collégial et universitaire, le ton semble unanime quant au besoin du Québec de se moderniser en ce qui a trait à l'enseignement à distance. Plusieurs-e-s évoquent également le fait qu'un tel type de plateforme constituerait une opportunité unique afin de mettre en avant les expertises des établissements de la province, tandis que d'autres y voient l'occasion de pouvoir offrir un enseignement adapté aux réalités des étudiant-e-s, notamment quant à la conciliation famille-travail-études.

Quant à la CADEUL, elle tient à souligner l'importance que revêt à ses yeux ce projet, et ce, pour des raisons multiples. Au-delà du fait d'incarner un élan de modernité et d'innovation adapté à la réalité des étudiant-e-s

¹⁶ Patricia CLOUTIER, « Hélène David au Soleil : vers un campus numérique national », dans *Le Soleil*, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/actualite/education/helene-david-au-soleilvers-un-campus-numerique-national-f35f08c3d7e577a444d9313146572055>

¹⁷ United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, *Ressources éducatives libres (REL) : qu'est-ce que c'est?*, 2017, [En ligne], <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/open-educational-resources/what-are-open-educational-resources-oers/>

d'aujourd'hui, le choix d'encourager les REL constitue une posture idéologique, relevant de la volonté de rendre accessible à toutes et tous différentes sources de savoir dont chacun et chacune sera libre de faire usage comme bon lui semble.

Ensuite, une telle plateforme représente une perspective des plus intéressantes quant à la diffusion et au développement de la vivacité des ressources scientifiques francophones. Rappelons que l'Assemblée nationale, par la *Charte de la langue française*, « reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française¹⁸ ». Un outil de cette envergure constitue donc un avantage pour les populations francophones et francophiles, lesquelles se retrouvent à ce jour trop souvent confrontées dans le milieu académique et scientifique à des ressources en anglais. Les REL constituent ainsi un outil permettant la mise en avant des travaux produits directement en français, mais représentent également une opportunité pour celles et ceux souhaitant offrir un accès libre à des documents qu'ils et elles auront pris le temps de traduire. Ajoutons, par ailleurs, que le Québec semble accuser un certain retard sur ce point, puisque le *eCampus Ontario*, relevant d'une province pourtant à majorité anglophone prévoit pour sa part de mettre à disposition une bibliothèque libre en français. De plus, ladite plateforme est également commanditaire, avec le *Collège de la Cité*, du *Séminaire de ressources éducatives libres francophones*, qui a pour but de « favoriser l'échange et l'exploration au sujet des ressources et pratiques éducatives libres au sein des communautés francophones de l'Ontario, et plus largement du Canada tout entier¹⁹ ».

La création d'un *eCampus Québec* peut être appréhendée dans un dernier temps comme une mesure à caractère social, tout en s'inscrivant de manière plus globale autour de la notion d'accessibilité aux études. En effet, elle pourrait permettre notamment la réduction de la facture des frais didactiques se rattachant à la poursuite d'études supérieures. Ces frais se retrouvent en effet bien trop souvent oubliés par le gouvernement provincial, les dépenses admises par l'Aide financière à ce sujet permettant objectivement d'en attester.

La CADEUL voit donc dans ce projet de campus virtuel un moyen d'atteindre des objectifs multiples et espère que le ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur (MEES) travaillera de concert avec les universités et l'ensemble des représentant-e-s de la communauté étudiante afin de satisfaire les besoins de celles et ceux qui en seront les premiers et premières bénéficiaires. Nous espérons également que ce projet se réalisera sans omettre la diversité des profils étudiants (parcours, origines, lieu de résidence, etc.) et en gardant à l'esprit le besoin d'un outil n'étant pas seulement moderne, mais également utile et de qualité.

Ainsi, la CADEUL demande :

¹⁸ Préambule de la Charte de la langue française (chapitre C-11).

¹⁹ *eCampus Ontario, eCampus Ontario et Collège La Cité commandite le séminaire REL*, 2018, [En ligne], <https://www.ecampusontario.ca/fr/ecampusontario-et-la-cite-collegiale-commandite-le-seminaire-rel/>

Que le Gouvernement du Québec instaure un programme de ressources éducatives libres au sein d'une éventuelle plateforme eCampus Québec afin de favoriser l'accès à du contenu éducatif francophone de qualité et avec l'objectif de faciliter l'accessibilité financière aux études.

3. GESTION ET TRANSPARENCE DES UNIVERSITÉS

Le réseau universitaire est financé en grande majorité par l'intermédiaire de fonds publics, ainsi que par les droits de scolarité versés par les étudiant-e-s. De ce fait, il semble naturel que les établissements d'enseignement s'acquittent d'un certain devoir de transparence et d'imputabilité auprès de celles et ceux qui contribuent au développement, ainsi qu'à la poursuite de leurs activités d'enseignement et de recherche.

3.1. CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Lors de la campagne électorale provinciale de 2012, le Parti Québécois affirmait vouloir organiser un Sommet sur l'enseignement supérieur en cas de victoire. Après la formation d'un gouvernement minoritaire, il tint promesse et l'événement s'est finalement déroulé en février 2013. Plusieurs thématiques y furent abordées, dont une s'attardant sur la possibilité de créer un Conseil national des universités (CNU), notamment à des fins de coordination du développement du réseau universitaire et de conseil du gouvernement. Rappelons qu'entre 1968 et 1993, il existait déjà un organisme remplissant ces fonctions, ce dernier ayant cependant été aboli dans un contexte de rationalisation des finances publiques. La CRÉPUQ, aujourd'hui devenue le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) récupéra alors les fonctions liées à l'évaluation des programmes d'études, tandis que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) fit office de conseiller auprès du gouvernement en matière de recherche et d'enseignement.

L'idée de réinstaurer une telle institution ayant fait consensus parmi les participant-e-s au Sommet sur l'enseignement supérieur, Claude Corbo, président dudit chantier et ancien recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), fut alors chargé de rédiger un rapport permettant d'en préciser le statut, la composition, de même que les fonctions réelles de cette structure. Ce rapport fut rendu public quelques mois plus tard, en juin 2013. Considérant le déclenchement de nouvelles élections provinciales ayant porté au pouvoir le Parti libéral du Québec, c'est Mme Hélène David, nouvelle ministre responsable de l'Enseignement supérieur, qui reprit en mains le dossier. Elle prit alors la décision d'organiser en juillet 2016 un processus de consultation sur l'enseignement postsecondaire et offrit de nouveau un mandat de consultation de la communauté universitaire à M. Claude Corbo concernant un projet de création d'un Conseil des universités du Québec (CUQ).

En accord avec ce projet depuis le départ, la CADEUL formula une dizaine de recommandations lors de ce processus de consultation, après lequel s'en suivit la production d'un second rapport. Ce dernier rencontra des critiques plus marquées que le précédent. En effet, plusieurs organismes représentant la communauté universitaire ont exprimé un réel désaccord avec les recommandations émises. Les revendications formulées

par la Table des partenaires universitaires²⁰ constituent, aux yeux de la CADEUL, une synthèse des caractéristiques essentielles auxquelles le CUQ devrait répondre. Elles sont les suivantes :

- *Qu'il soit composé d'une majorité de membres issus des différents groupes appartenant à la communauté universitaire ;*
- *Qu'il ait le statut d'organisme public indépendant du gouvernement et des ministères ainsi que des administrations universitaires ;*
- *Qu'il soit doté de l'autonomie conceptuelle, opérationnelle et administrative en disposant de son propre budget, voté annuellement par l'Assemblée nationale. Il doit notamment disposer des ressources nécessaires pour documenter et analyser les données relatives au financement (sources, distribution, utilisation) des universités québécoises ;*
- *Qu'il ait une mission de conseil et de coordination du développement du réseau universitaire et s'assure ainsi de mettre fin à la compétition entre les universités ;*
- *Qu'il repose sur les principes suivants : l'accessibilité aux études postsecondaires, l'autonomie institutionnelle, la liberté académique, la gestion collégiale, la collaboration entre les établissements et la conception de l'université comme service public ;*
- *Qu'il fasse la promotion d'une université libre, démocratique et accessible, partout au Québec, en la protégeant de la marchandisation ;*
- *Qu'il ne conduise pas à l'implantation de mécanismes d'assurance qualité, qui se traduisent par une coercition s'exerçant tant sur le personnel que sur la population étudiante, ni à une standardisation des contenus pédagogiques ;*
- *Que la création de cette nouvelle structure soit accompagnée d'un réinvestissement substantiel et récurrent²¹.*

Aussi, la CADEUL tient plus particulièrement à exprimer son désaccord quant à la représentation étudiante qui a été proposée dans le dernier rapport remis par M. Claude Corbo. Avec une proposition d'un CUQ rassemblant

²⁰ Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ), Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), Union étudiante du Québec (UEQ), Fédération des professionnelles - Confédération des syndicats nationaux (FP-CSN).

²¹ Table des partenaires universitaires, *Consultation sur la création d'un Conseil des universités du Québec : 8 consensus pour éviter que la bonne idée tourne en horreur*, 2016, [En ligne], <https://www.usherbrooke.ca/apapus/accueil/babillard/babillard-details/article/33063/>

dix-neuf membres, le document ne préconise que la présence que de deux représentant-e-s étudiant-e-s, soit un-e pour le premier cycle et un-e autre pour les cycles supérieurs²². La CADEUL est d'avis qu'il serait plus approprié d'obtenir un siège par cycle d'études, portant ici le nombre total d'étudiant-e-s à trois. De plus, notre association ne comprend pas pourquoi les membres universitaires extérieurs au Québec bénéficient de trois sièges²³, leur offrant ainsi une position plus favorable que pour que celles et ceux qui constituent pourtant les principaux et principales bénéficiaires du réseau universitaire.

D'autre part, la CADEUL souhaiterait que le projet de création du CUQ n'implique pas pour autant la dissolution du CSE. Enfin, indépendamment des critiques qui peuvent être émises à l'encontre de ce rapport, la CADEUL constate un réel manque de transparence quant aux démarches associées à la création du CUQ. En effet, depuis que le rapport a été rendu public, aucun plan d'action concret n'a été dévoilé, aucun projet de loi n'a non plus été déposé ou encore, de commission parlementaire formée. Notre association réclame donc des informations quant à la mise en œuvre de ce projet, lequel n'a maintenant que trop tardé à se concrétiser.

Ainsi, la CADEUL demande :

Que le gouvernement du Québec mette en place un Conseil des universités du Québec sans remplacer le Conseil supérieur de l'éducation.

Que le gouvernement du Québec assure une représentation étudiante adéquate et suffisante au sein du futur Conseil des universités du Québec.

3.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DU PERSONNEL DE LA HAUTE ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE

Le rapport Corbo faisait état en 2017 de la volonté de créer au sein du CUQ un Comité d'analyse financière, ceci dans le but de colliger et d'examiner les informations financières de la manière la plus complète possible pour les différents établissements²⁴. Il aurait également pour mission de conseiller le gouvernement quant aux procédures de reddition de comptes qui pourraient être appliquées, afin d'intervenir et de remédier à certaines iniquités entre les différents établissements vis-à-vis de la répartition des ressources pécuniaires. Dans cette perspective, et sans toutefois souhaiter nécessairement rattacher cette problématique au mandat d'un potentiel CUQ, la CADEUL aimerait que des mesures effectives soient prises en ce qui a trait à l'encadrement des salaires des hauts dirigeants des établissements universitaires et vis-à-vis des divers avantages sociaux dont ils bénéficient à ce jour.

²² Claude CORBO, *Un nouveau Conseil des universités pour le Québec*, Rapport de consultation et propositions soumis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec, 2017, p. 18.

²³ *Loc.cit.*

²⁴ *Ibid.*, p.108

En effet, comment ne pas souligner, entre autres, la bonification des avantages d'après-mandat de plusieurs cadres supérieurs de l'Université Laval, dont le recteur de l'époque, M. Denis Brière²⁵. Ceci avait été décidé sans en aviser le ministre de l'Enseignement supérieur et le tout, sur fond de compressions budgétaires dans le réseau universitaire. De la même façon, comment expliquer que le recteur de l'Université de Montréal, M. Guy Breton, pourtant un des mieux payés au sein du réseau universitaire de la province²⁶, ait également accès à une voiture de fonction luxueuse avec un chauffeur privé mis à sa disposition²⁷.

De plus, comme cela a pu être dénoncé publiquement par Lise Bissonnette, ancienne présidente du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), des écarts de revenus flagrants sont à constater chez les recteurs et rectrices²⁸. Ainsi, selon l'étude des crédits budgétaires 2018-2019²⁹, alors que le recteur de l'Université de Concordia affichait un salaire annuel de 446 555 dollars, faisant par ailleurs de lui le mieux payé au Québec, celui de l'UQAT fermait la marche avec un revenu annuel de 171 179 \$. En comparaison, l'UQÀM, qui présente un effectif d'étudiant-e-s similaire à celui de l'Université de Concordia, versait un salaire de 203 455 \$ à M. Robert Proulx lors de sa dernière année en poste³⁰.

Qui plus est, ce sont les établissements relevant du réseau de l'Université du Québec qui affichent à l'unanimité les salaires les moins élevés chez les recteurs et rectrices³¹. En effet, les universités à charte offrent des rémunérations nettement plus conséquentes. Ces écarts de revenus entre les deux types d'établissements s'expliquent notamment du fait d'un encadrement relatif des salaires dans le réseau de l'Université du Québec. En effet, ces institutions publiques se doivent de respecter certaines normes, lesquelles ont été fixées par un décret du Conseil des ministres. Le salaire correspond ainsi à la rémunération d'un sous-ministre adjoint³². De l'autre côté, les universités à charte décrètent la rémunération du recteur ou de la rectrice par l'intermédiaire de leur conseil d'administration, ceci leur offrant une marge de manœuvre beaucoup plus importante. Néanmoins, l'ensemble des institutions universitaires sont tenues de présenter annuellement l'*État de traitement du personnel de direction* devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

²⁵ Simon BOIVIN, « Après-mandat bonifié pour les hauts dirigeants de l'Université Laval », dans *Le Soleil*, 2014, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/actualite/education/apres-mandat-bonifie-pour-les-hauts-dirigeants-de-luniversite-laval-d32769199f8678f6fcbfae6bcbfc841>

²⁶ 434 417\$ pour l'année 2016-2017.

²⁷ Sarah-Maude LEFEBVRE, "Deux recteurs bien gâtés", dans *Le Journal de Montréal*, 2012, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2012/07/11/deux-recteurs-bien-gates>

²⁸ Marco FORTIER, "Iniquités salariales "flagrantes" chez les recteurs", dans *Le Devoir*, 2018, [En ligne], <https://www.ledevoir.com/societe/education/517181/des-iniquites-flagrantes-dans-le-salaire-des-recteurs>

²⁹ L'étude des crédits budgétaires 2018-2019 renvoie aux salaires de l'année 2016-2017.

³⁰ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Étude des crédits budgétaires 2018-2019 : Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition*, Volet enseignement supérieur, 2018.

³¹ Marco FORTIER, *op.cit.*, [En ligne], <https://www.ledevoir.com/societe/education/517181/des-iniquites-flagrantes-dans-le-salaire-des-recteurs>

³² Tommy CHOUINARD, « Réseau de l'Université du Québec, « Les recteurs sont très nettement sous-payés » dit Lise Bissonnette », dans *La Presse* +, [En ligne], http://plus.lapresse.ca/screens/7d4d7619-e82f-4be6-9ce8-712c244b5577__7C__0.html

Outre les différences salariales, les avantages diffèrent également entre le réseau de l'Université du Québec et les établissements à charte. Ainsi, alors que les différent-e-s haut-e-s dirigeant-e-s du réseau public ne peuvent se faire octroyer d'allocations, leurs homologues des établissements à charte en reçoivent de façon relativement généreuse afin de couvrir divers frais se rattachant à leur activité professionnelle³³. Le réseau de l'Université du Québec fonctionne pour sa part avec un système de remboursement des dépenses. Les montants associés à ces dernières semblent eux aussi, en moyenne, inférieurs aux allocations des universités à charte³⁴.

Ainsi, c'est dans ce contexte que la CADEUL a été extrêmement appréciatrice de l'annonce de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, laquelle indiquait vouloir intervenir sur la transparence et l'encadrement de la rémunération des membres du personnel de la direction supérieure des établissements universitaires, ainsi que sur leurs avantages sociaux et financiers. En 2016, elle annonçait en effet sa volonté de déposer un plan d'action et avait ainsi rencontré l'ensemble des président-e-s des conseils d'université³⁵. L'année suivante, Mme David déclarait finalement préférer déposer un projet de loi concernant cet enjeu³⁶, décision que la CADEUL jugeait la plus adéquate pour cette problématique. Cependant, si l'étude des crédits budgétaires 2018-2019 a permis de constater que des travaux étaient bien en cours autour de cette question, le projet de loi s'est avéré ne plus être de mise. La ministre a finalement fait le choix de se raviser, préférant opter pour une règle budgétaire « contraignante » ou aussi décrite comme une directive « très particulière ». Elle a ainsi déclaré qu'il s'agissait d' « [...] un moyen beaucoup plus souple qu'une loi³⁷ ». Ladite règle, après consultation auprès des présidents et présidentes des conseils d'administration, renonce ainsi à la remise en question de divers avantages financiers se rattachant aux contrats actuels. Seuls, les contrats futurs, lors d'un renouvellement de mandat ou de la nomination d'un nouveau ou d'une nouvelle dirigeante, seront concernés³⁸. Ainsi, cette règle entend demander la fin de divers « avantages périphériques » aux salaires, tels que les primes au rendement, l'adhésion à des clubs privés, les logements et voitures de fonction, etc. Une intervention est également prévue concernant les règles d'après-mandat. La seule mesure devant prendre effet de manière immédiate concerne les hausses salariales, qui seront ainsi limitées à celles en vigueur pour les employé-e-s du secteur public et parapublic³⁹.

La CADEUL déplore que l'idée du projet de loi n'ait pas été maintenue, jugeant ce dernier comme celui au potentiel le plus restrictif. La règle budgétaire ne favorise selon nous qu'une intervention en surface, sans

³³ *Loc.cit.*

³⁴ *Id.*, « Réseau de l'Université du Québec, « Les recteurs sont très nettement sous-payés » dit Lise Bissonnette », dans *La Presse +*, [En ligne], http://plus.lapresse.ca/screens/7d4d7619-e82f-4be6-9ce8-712c244b5577__7C__0.html

³⁵ *Id.*, « Hauts dirigeants des universités, Québec veut mettre de l'ordre dans les rémunérations », dans *La Presse +*, [En ligne], http://plus.lapresse.ca/screens/fdc485d8-dbc5-476e-8f5d-6fa411cda7c6__7C__0.html

³⁶ *Id.*, « Universités : une loi pour discipliner les dirigeants », dans *La Presse*, 2017, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201705/04/01-5094683-universites-une-loi-pour-discipliner-les-dirigeants.php>

³⁷ Daphnée DION-VIENS, « Une règle pour encadrer le salaire des recteurs », dans *Le Journal de Montréal*, 2018, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2018/04/24/pas-de-projet-de-loi-pour-encadrer-la-remuneration-des-recteurs>

³⁸ Tommy CHOUINARD, « Québec serre la vis aux recteurs », dans *La Presse*, 2018, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201805/14/01-5181858-quebec-serre-la-vis-aux-recteurs.php>

³⁹ *Loc.cit.*

remise en cause profonde du niveau des revenus des membres de la haute administration universitaire. Elle ne permet pas non plus de considérer la globalité des “avantages périphériques” et reste trop souple pour réellement y mettre fin. De plus, le processus menant à l’élaboration d’une loi nous semble plus adapté à cette question. La possibilité pour les parlementaires d’en débattre, le travail en commission parlementaire et surtout la possibilité d’entendre une variété d’acteurs du milieu sur la question nous apparaissent comme des étapes nécessaires et essentielles pour aborder la problématique de la rémunération des rectrices et recteurs.

Ainsi, la CADEUL demande :

Que le gouvernement du Québec élabore un projet de loi impliquant davantage de transparence et un encadrement accru vis-à-vis de la rémunération et des divers avantages du personnel de la haute administration des établissements universitaires de la province.

3.3. INCLURE LES UNIVERSITÉS À CHARTE DANS LE MANDAT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

La *Loi sur le vérificateur général* donne à ce dernier le pouvoir de procéder à la vérification des livres et comptes des différentes entités se rattachant aux réseaux de la santé et des services sociaux, ainsi que celui de l’éducation et enfin, des organismes sans but lucratif évoluant autour de ces réseaux⁴⁰.

Alexandre Cloutier, porte-parole de l’opposition officielle en matière d’enseignement supérieur et de recherche, a déposé en mars 2016 le projet de loi n°590. Ce dernier propose une modification de la *Loi sur le vérificateur général* vis-à-vis de son droit de regard sur la gouvernance financière des établissements universitaires. Le projet de loi est décrit comme suit :

Ce projet de loi a pour objet de permettre au vérificateur général, pour tout exercice financier au cours duquel est accordée une subvention par un organisme public ou un organisme du gouvernement, d’agir à titre de vérificateur des livres et comptes du bénéficiaire de la subvention, lorsque ce bénéficiaire est un organisme dont le nom figure dans la liste des établissements d’enseignement de niveau universitaire⁴¹.

Autrement dit, le député péquiste propose d’étendre le pouvoir d’enquête du vérificateur général à l’ensemble des universités se trouvant au sein de la province. En effet, à l’heure actuelle, l’article 30.1 de la *Loi sur le vérificateur général* ne permet qu’une intervention auprès des établissements publics, soit ceux relevant du réseau de l’Université du Québec.

⁴⁰ Vérificateur général du Québec, « Mission », [Site officiel], http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_mission.aspx

⁴¹ Alexandre Cloutier, *Projet de loi n°590 : Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-590-41-1.html>

Dans un contexte où les médias ont pu révéler d'importantes fraudes au sein de la haute administration universitaire, l'extension du mandat du vérificateur général semble constituer un autre moyen d'instaurer une tendance accrue à la reddition de comptes et par extension, à une plus grande transparence envers le reste de la communauté universitaire et la société civile. Qui plus est, plusieurs rapports du vérificateur général ont déjà permis de découvrir le versement de bonis illégaux au sein de divers établissements du réseau de l'Université du Québec⁴². De la même façon, les travaux d'enquête du vérificateur général ont également permis de lever le voile sur la mauvaise gestion du projet de l'îlot Voyageur, ainsi que le manque de transparence et le dépassement des coûts⁴³. Ce projet immobilier prévoyait en effet la construction d'un pavillon, de résidences étudiantes, ainsi que de bureaux et d'un stationnement pour le compte de l'UQÀM. Il n'a finalement pas vu le jour.

Aussi, le souhait d'une extension du droit de regard du vérificateur général sur l'ensemble du réseau universitaire n'est pas nouveau du côté du mouvement étudiant, il avait déjà été formulé il y a quelques années par la Fédération étudiante universitaire du Québec⁴⁴ (FEUQ) et plus récemment par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal⁴⁵ (FAÉCUM) ou encore, par l'Union étudiante du Québec⁴⁶ (UEQ). La CADEUL se positionne également en faveur de cette revendication et espère la voir aboutir, indépendamment des résultats électoraux.

Ainsi, la CADEUL demande :

Que le gouvernement du Québec adapte la *Loi sur le vérificateur général* afin d'y inclure les universités à charte au mandat du vérificateur général ou de la vérificatrice générale du Québec.

4. ENJEUX DE SOCIÉTÉ

4.1. SOUTENIR À LONG TERME LE FINANCEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Tel que rapporté par l'Université d'Ottawa, la violence à caractère sexuel se définit comme étant :

⁴² ASEEMBLÉE NATIONALE, *Point de presse de M. Alexandre Cloutier, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, de recherche et de persévérance scolaire*, 2016, [Site officiel], <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-28733.html>

⁴³ Michel MUNGER, « L'îlot voyageur, un gâchis coûteux », dans *Le Journal de Montréal*, 2016, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2013/07/05/lilot-voyageur-un-gachis-couteux>

⁴⁴ Pierre VALLÉE, « FEUQ - Les étudiants déposent leurs demandes », dans *Le Devoir*, 2012, [En ligne], <https://www.ledevoir.com/societe/education/363701/feuq-les-etudiants-deposent-leurs-demandes>

⁴⁵ Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Plateforme de revendications, Élections provinciales*, 2018.

⁴⁶ Union étudiante du Québec, *Rapport synthèse sur le Conseil des universités du Québec*, 2016, p.16-17.

[...] toute forme de violence physique ou psychologique, perpétrée par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité. Cela comprend l'abus sexuel, l'agression sexuelle, le viol, l'inceste, les abus sexuels commis sur des enfants et le viol durant un conflit armé. Cette expression englobe également le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, l'attentat à la pudeur ou l'exposition sexualisée, les images sexuelles dégradantes, le voyeurisme, le cyber harcèlement, la traite des personnes et l'exploitation sexuelle⁴⁷.

En octobre 2016, la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Lise Thériault, lançait la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*⁴⁸. Parallèle à cette dernière, Mme Hélène David lançait en 2017 la stratégie du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur⁴⁹. Elle fit alors l'annonce d'un budget de 23 millions de dollars réparti sur 5 années⁵⁰ devant permettre de soutenir davantage la mobilisation de la communauté universitaire et collégiale dans ses efforts de prévention et d'intervention en matière de violences sexuelles.

Par ailleurs, la stratégie gouvernementale du secrétariat à la Condition féminine soulignait la nécessité d'adopter une *loi-cadre* en matière de violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, le 8 décembre 2017, le projet de loi 151 a finalement reçu la sanction du lieutenant-gouverneur, prévoyant principalement la mise en place par les établissements d'enseignement supérieur d'une politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel avant le 1^{er} janvier 2019⁵¹. Le budget de 23 millions prévu par la stratégie gouvernementale fut d'ailleurs parallèlement bonifié de 2 millions⁵².

Cette effervescence politique intervient dans un contexte particulier faisant suite à plusieurs agressions sexuelles ayant eu lieu dans les résidences de l'Université Laval et à la suite de la médiatisation de divers dérapages lors d'activités d'accueil et d'intégration. Aussi, si les mesures prises par le gouvernement constituent une réaction concrète aux tristes évènements mentionnés ci-dessus, la CADEUL considère que ce phénomène ne peut être considéré comme ponctuel, mais doit au contraire être appréhendé comme une

⁴⁷ Université d'Ottawa, « Violence sexuelle : soutien et prévention, Définitions : violence sexuelle », [Site officiel], <http://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/definitions>

⁴⁸ Secrétariat à la condition féminine, *Les violences sexuelles, c'est non : Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, 2016.

⁴⁹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, Parce qu'il faut parler et agir, Parce que les victimes ne doivent plus jamais être laissées à elles-mêmes, 2017-2022*, 2017.

⁵⁰ Lia LÉVESQUE, « 23 millions pour contrer les violences sexuelles au cégep et à l'université », dans *La Presse*, 2017, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201708/21/01-5126257-23-millions-pour-contrer-les-violences-sexuelles-au-cegep-et-a-luniversite.php>

⁵¹ Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (chapitre P-22.1)

⁵² Véronique PRINCE, « Deux millions supplémentaires pour combattre les violences sexuelles », dans *Radio-Canada*, 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071653/deux-millions-dollars-supplementaires-combattre-violences-sexuelles-helene-david>

problématique nécessitant un travail et des actions de fond et de longue haleine. L'*Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire* (ESSIMU), réalisée en 2016 au sein de 6 campus universitaires québécois et enregistrant la participation de 9284 répondant-e-s, révèle en effet que ce sont près de 40% des personnes interrogé-e-s qui ont affirmé avoir vécu au moins une forme de victimisation sexuelle commise par une autre personne relevant de leur établissement⁵³.

Ainsi, si la CADEUL juge les mesures prises par le gouvernement responsables et concrètes face à cette réalité, il semble impératif que ce soutien, notamment dans sa dimension financière, soit continu et réévalué sur une base régulière afin de juger des besoins réels des universités et cégeps. De plus, rappelons que les aspects de la prévention et de l'intervention constituent deux volets distincts, qui nécessitent tous deux un financement adéquat afin que la lutte contre les violences à caractère sexuel soit efficace. Il pourrait également être pertinent que le gouvernement s'assure de l'étude périodique des impacts des mesures implantées en la matière. L'attention et l'action gouvernementale se doit donc d'être continue sur ces deux volets que sont la prévention et l'accompagnement des victimes et ce, même si l'attention médiatique autour de cet enjeu risque elle, pour sa part, d'aller de manière décroissante.

Aussi, la CADEUL a récemment appuyé la demande de financement de *Sans oui, c'est non!* auprès du MEES et espère que cette dernière trouvera une issue positive⁵⁴. En effet, les exigences du projet de loi 151 ont créé de nombreux nouveaux besoins dans le réseau d'enseignement supérieur. *Sans oui, c'est non!*, dont l'expertise n'est plus à prouver, estime ainsi que davantage de soutien est nécessaire pour permettre aux établissements de remplir leurs obligations de la manière la plus efficace et efficiente possible. Pour ce faire, l'organisme souligne notamment la nécessité d'octroyer des sommes dédiées spécifiquement à la prévention. Il préconise également la mutualisation des ressources et rappelle qu'un financement adéquat permettra de garantir la cohérence et l'équité entre les établissements dans les actions menées.

Pour sa part, la CADEUL prend et prendra ses responsabilités quant à la question des violences à caractère sexuel, notamment tel que cela lui a été spécifié par le projet de loi 151. Enfin, rappelons que ce type de violences trouve son origine à travers une série d'éléments multisectoriels, dépassant ainsi l'enceinte des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur et obligeant donc à une action dans l'ensemble des sphères composant notre société.

Ainsi, la CADEUL demande :

⁵³ Manon BERGERON, Martine HÉBERT, Sandrine RICCI, Marie-France GOYER, Nathalie DUHAMEL, Lyne KURTZMAN, Isabelle AUCLAIR, Laurence CLENNETT-SIROIS, Isabelle DAIGNEAULT, Dominique DAMANT, Stéphanie DEMERS, Jacinthe DION, Francine LAVOIE, Geneviève PAQUETTE et Sylvie PARENT, *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*, 2016.

⁵⁴ Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, *Lettre d'appui à la demande de financement de Sans oui, c'est non!*, 2018.

Que le gouvernement du Québec s’assure, notamment à travers son soutien à la mission de *Sans oui, c’est non!*, de financer adéquatement et de façon pérenne les mesures de prévention et d’intervention contre les violences à caractère sexuelles dans les institutions d’enseignement supérieur.

Que le gouvernement du Québec évalue périodiquement les impacts des mesures implantées dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel et les adapte en conséquence.

4.2. FAVORISER LA RÉTENTION DES ÉTUDIANT-E-S INTERNATIONAUX

Que ce soit pour des raisons démographiques, économiques, sociales ou encore, culturelles et éducatives, la présence d’étudiantes et d’étudiants internationaux offre de nombreux avantages à tout pays décidant d’ouvrir ses frontières. Au Québec, leur nombre ne cesse d’augmenter depuis le tournant des années 2000, ce taux de croissance atteignant 181% pour la période 2000-2015⁵⁵. Néanmoins, la province affiche le taux d’attraction le plus faible au Canada. En effet, la Colombie-Britannique, l’Île-du-Prince-Édouard et l’Ontario présentent des taux de croissance respectifs de 893%, 624% et 540% pour la même période, et constituent par la même occasion, le peloton de tête canadien⁵⁶.

Au-delà de la capacité d’attraction, laquelle génère une réelle compétition interprovinciale et internationale, la rétention de ces étudiant-e-s constitue également un enjeu de taille. En effet, le Québec connaît un vieillissement de sa population résultant d’une baisse de son taux de natalité. Ceci n’est pas sans impact sur les finances publiques et pour le maintien et développement du marché du travail, lequel commence déjà à connaître des pénuries de main-d’œuvre dans différents secteurs. Ces problèmes devant aller en s’aggravant, l’immigration représente une solution concrète et les étudiantes et étudiants internationaux, une population de premier choix. En effet, en étant détenteur ou détentrice d’un diplôme provenant d’un établissement d’enseignement supérieur québécois, la reconnaissance de leurs compétences sur le marché du travail est facilitée, en plus d’assurer normalement l’employeur qu’ils et elles maîtrisent la langue française⁵⁷. Qui plus est, ces étudiant-e-s ont eu le loisir durant leur parcours universitaire de se familiariser avec les normes et valeurs qui sont celles de la société québécoise et peuvent ainsi être considéré-e-s comme des personnes ayant déjà pleinement entamé leur processus d’intégration.

⁵⁵ Institut du Québec, *Attirer et retenir plus d’étudiants internationaux, Six propositions pour renverser la tendance au Québec*, 2017, p.10.

⁵⁶ *Loc.cit.*

⁵⁷ *Loc.cit.*

En 2008, le taux de rétention des étudiantes et étudiants étrangers à l'échelle de la province était évalué à 32%⁵⁸. Bien que n'ayant pas en notre possession de données plus récentes en ce qui attrait à ce taux, soulignons néanmoins que le nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) décernés à ces étudiant-e-s a considérablement augmenté ces dernières années, passant ainsi de 1 126 à 3 512⁵⁹ entre 2011 et 2015⁶⁰. À l'échelle régionale, une enquête menée en 2015 par le Conseil emploi métropole et Montréal International indiquait qu'un peu plus de la moitié des étudiantes et étudiants internationaux disaient vouloir demeurer sur Montréal au terme de leurs études⁶¹. Les données sont toutefois moins encourageantes dans la région de Québec, le taux de rétention s'y situant autour des 25%⁶².

Plusieurs initiatives et mesures du gouvernement sont à saluer afin d'encourager ces diplômé-e-s à s'établir au Québec, à l'image de l'entrée en vigueur en 2010 d'un nouveau programme de sélection permanente de travailleurs qualifiés : le Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Il permet en effet un traitement accéléré des demandes d'immigration. Les candidates et candidats étrangers diplômés du Québec peuvent ainsi obtenir leur CSQ dans un délai de 20 jours ouvrables, ceci leur permettant ensuite de poser leur candidature auprès du fédéral pour la résidence permanente. D'autre part, le gouvernement a investi 1,6 million de dollars en 2016 (pour une période de 3 ans) dans le programme *Je choisis Montréal*, de *Montréal International*⁶³, visant ainsi à tripler la rétention des diplômés étrangers. Des initiatives similaires ont également été lancées en place en 2017 avec *Québec International*⁶⁴ et *Sherbrooke Innopole*⁶⁵.

Toutefois, et bien que le Plan stratégique 2016-2021 du MIDI souligne que “[d]es efforts particuliers seront investis dans la rétention des personnes à statut temporaire [...]”⁶⁶, la CADEUL constate l'absence de stratégie internationale en matière d'éducation et plus globalement, le manque de coordination entre le gouvernement et les établissements universitaires. Le développement d'une telle stratégie permettrait de se pencher sur les différents obstacles que les jeunes diplômé-e-s internationaux rencontrent encore à ce jour, que ce soit en lien

⁵⁸ Joëlle CHATEL-DEREPENTIGNY, Claude MONTMARQUETTE et François VAILLANCOURT, *Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques*, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, Séries scientifiques, 2011, p.13.

⁵⁹ Institut du Québec, *op.cit.*, p.14.

⁶⁰ Ce document d'immigration, émis par les autorités provinciales, constitue la première étape dans le processus de demande de résidence permanente et peut être ainsi considéré comme un signe concret de la volonté d'une personne de s'établir de manière durable au sein de la province.

⁶¹ McGill, *Attraction et rétention des étudiants internationaux au Québec : pour une cible ambitieuse*, Mémoire de l'Université McGill présenté à la Commission des relations avec les citoyens sur la planification de l'immigration au Québec, 2016, p.5.

⁶² « Québec souhaite retenir les étudiants étrangers dans la région après leurs études », dans *Radio-Canada*, 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1022217/quebec-etudiants-etrangers-retention-region-diplomes>

⁶³ « Étudier au Québec et y rester », dans *Actualités UQÀM*, 2016, [En ligne], <https://www.actualites.uqam.ca/2016/montreal-international-projet-etudiants-etrangers>

⁶⁴ « Québec souhaite retenir les étudiants étrangers dans la région après leurs études », dans *Radio-Canada*, 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1022217/quebec-etudiants-etrangers-retention-region-diplomes>

⁶⁵ « Sherbrooke Innopole veut séduire les étudiants internationaux », dans *Radio-Canada*, 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1032097/sherbrooke-innopole-veut-seduire-les-etudiants-internationaux>

⁶⁶ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Plan stratégique 2016-2021*, 2016, p.13.

avec la recherche d'emploi, ou plus globalement en rapport avec les questions se rattachant à leur niveau de vie.

Ainsi, la CADEUL pense que l'intervention gouvernementale pourrait notamment se faire vis-à-vis de la fiscalité s'appliquant à ces étudiant-e-s. La FEUQ, ainsi que la FAÉCUM, ont déjà émis la proposition d'un crédit d'impôt spécifique pour cette population⁶⁷. Cette pratique existe déjà dans plusieurs autres provinces canadiennes, telles que la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse⁶⁸. Néanmoins, ce crédit d'impôt présente des caractéristiques différentes d'une province à l'autre et le Québec devrait, en cas de mise en place, décider de celles qu'il juge les plus pertinentes.

Une telle mesure, en plus d'encourager la rétention de la population étudiante internationale, permettrait d'agir en faveur du rétablissement d'une situation d'iniquité entre contribuables nationaux et étrangers. Effectivement, le niveau élevé des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux peut s'expliquer par le fait qu'à l'inverse des étudiant-e-s québécois-e-s, ils et elles ne contribuent pas aux finances publiques par l'intermédiaire de taxes et d'impôts durant leurs études. Néanmoins, ceci n'a plus lieu d'être lorsque ces étudiant-e-s font le choix de s'établir au Québec car ils et elles assument alors les mêmes charges.

Rappelons que tout étudiant-e ne ressortissant pas du Québec, à l'exception de celles et ceux bénéficiant d'un programme d'exemption des frais de scolarité supplémentaires ou des ressortissant-e-s français-e-s poursuivant un programme de second ou de troisième cycle, paie des frais de scolarité majorés par rapport à celles et ceux issu-e-s de la province. Ainsi, on retrouve en premier lieu les étudiant-e-s canadien-ne-s hors Québec, ainsi que les ressortissant-e-s français-e-s du premier cycle. Ces deux groupes assument des frais de scolarité s'élevant à 7 402,80\$ pour 30 unités⁶⁹, soit un montant de 246,76\$ par unité⁷⁰. Ajoutons qu'une entente similaire à celle en vigueur pour les étudiant-e-s français-e-s des trois cycles d'études a été conclue cette année avec la Communauté française de Belgique⁷¹. Pour le reste, les étudiantes et étudiants internationaux assument à ce jour des frais de scolarité beaucoup plus élevés que les québécois-e-s et variant qui plus est selon les programmes d'études⁷². Aussi, le gouvernement libéral vient d'annoncer la

⁶⁷ « Des propositions de la FEUQ adoptées au congrès du PLQ » dans *Cision*, 2014, [En ligne], <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/des-propositions-de-la-feuq-adoptees-au-congres-du-plq-515928041.html> ; Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Le crédit d'impôt pour étudiant international, La solution à la rétention*, 2014.

⁶⁸ Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *op.cit.*, p.29.

⁶⁹ Les unités renvoient aux crédits universitaires.

⁷⁰ Année 2017-2018 ; Comité consultatif sur l'aide financière, *Droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires dans les universités 2017-2018*, Avis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, 2017, p.4

⁷¹ Site du premier ministre du Québec, « Entente de mobilité étudiante entre le Québec et la Communauté française de Belgique », Communiqué, [Site officiel], <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=3383>

⁷² Le MEES module le montant des droits de scolarité selon les disciplines relevant du premier cycle. Parmi celles-ci, certaines sont considérées comme appartenant aux « familles lourdes », soit celles qui requièrent un plus grand investissement (médecine, architecture, etc.) et d'autres entrent dans la catégorie des « familles légères », telles que les sciences sociales, les sciences humaines, l'éducation, etc. (www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/ccafe/50-1113.pdf)

déréglementation des droits de scolarité pour ces étudiant-e-s à compter de l'an prochain⁷³. Les universités seront donc libres de juger du montant qu'elles estiment nécessaires à la poursuite d'un parcours académique. Jusqu'à ce jour, les établissements québécois étaient autorisés à majorer les montants forfaitaires exigés des étudiantes et étudiants étrangers de 10 % afin d'assumer divers coûts, dont ceux de promotion des programmes et de recrutement⁷⁴. La CADEUL est en totale opposition avec cette décision, qu'elle juge totalement contreproductive dans une perspective d'attraction des étudiantes et étudiants étrangers et d'accessibilité aux études. À ce jour, la facture d'une étudiante ou d'un étudiant international pouvait déjà s'élever, au premier cycle, jusqu'à 18 288,60\$⁷⁵ pour 30 crédits dans les familles disciplinaires dites "lourdes". Pour les programmes d'études de 1er cycle relevant des familles disciplinaires "légères" et les programmes d'études de 2e cycle, ces frais pouvaient monter quant à eux jusqu'à 16 376,40\$ pour 30 crédits, soit 545.78\$ par unité⁷⁶. Face à cette décision gouvernementale de déréglementation, l'idée d'un crédit d'impôt pour les étudiantes et étudiants internationaux semble trouver encore un peu plus sa raison d'être.

Aussi, la CADEUL, à l'image de la FAÉCUM, souhaiterait que ce crédit d'impôt soit disponible pour l'ensemble des diplômé-e-s universitaires internationaux, indépendamment de leur cycle d'études. Il ne concernerait toutefois pas celles et ceux bénéficiant de la tarification similaire à celle des ressortissant-e-s québécois-e-s. Les étudiant-e-s français-e-s de premier cycle et les étudiant-e-s canadien-ne-s hors Québec pourraient par contre en bénéficier. Par ailleurs, ce crédit ne serait accessible que pour celles et ceux occupant un emploi au Québec dans les 24 mois suivant la fin de leurs études. Il s'agirait qui plus est d'un crédit d'impôt non remboursable, permettant cependant de combler la globalité du montant différentiel⁷⁷ assumé par l'étudiant-e au terme de son parcours d'études. Le montant maximal annuel déductible s'établirait alors à 10% du montant total établi. Qui plus est, la CADEUL souhaiterait que ce crédit d'impôt soit étalé sur un total de 10 ans et puisse également être reporté pour le même nombre d'années, afin que les étudiant-e-s concerné-e-s aient toutes les chances d'en bénéficier.

Le tableau suivant reprend les éléments énoncés ci-dessus :

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	Être diplômé d'un programme de premier cycle d'une université québécoise Trouver un emploi dans les 24 mois suivant la fin de leurs études
-----------------------------------	---

⁷³ Tommy CHOUNARD, « Dégel des droits pour les étudiants étrangers : « Odieux », dit l'Union étudiante du Québec », dans *La Presse*, 2018, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201805/16/01-5182090-degel-des-droits-pour-les-etudiants-etrangeurs-odieux-dit-lunion-etudiante-du-quebec.php>

⁷⁴ Comité consultatif sur l'aide financière, *op.cit.*, p.5

⁷⁵ Année 2017-2018 ; *Loc.cit.*

⁷⁶ *Loc.cit.*

⁷⁷ Le montant différentiel représente le coût réel des frais de scolarité. Ce coût varie en fonction du profil de l'étudiant-e (exemples : étudiant-e international-e, étudiant-e canadien-ne hors Québec, etc.), de l'établissement dans lequel il ou elle étudiait, mais aussi en fonction des montants obtenus par les différents crédits d'impôt déjà en vigueur et n'étant pas réservés aux ressortissant-e-s québécois-e-s (exemples : crédit d'impôt pour études et pour manuels, crédit d'impôt pour frais de scolarité, etc.).

MODALITÉ SPÉCIFIQUE	Non remboursable
MONTANT TOTAL	Variable
MONTANT ANNUEL	10% du montant total
PÉRIODE DU VERSEMENT DU CRÉDIT	Dix ans
ANNÉES DE REPORT	Dix ans supplémentaires aux années de versement du crédit
MONTANT ADMISSIBLE	100 %

Source : FAÉCUM, *Le crédit d'impôt pour étudiants internationaux, La solution à la rétention*, 2014, p.33.

Ainsi, la CADEUL demande :

Qu'un crédit d'impôt visant la hausse du taux de rétention des étudiantes et étudiants internationaux soit mis en place par le gouvernement.

Que ce crédit soit applicable à l'ensemble des étudiantes et étudiants internationaux, à l'exception de celles et ceux assumant des frais de scolarité similaires à ceux des étudiant-e-s québécois-e-s et qu'il réponde aux caractéristiques suivantes :

- **Qu'il prenne la forme d'un crédit d'impôt non remboursable**
- **Qu'il permette le remboursement complet des frais de scolarité différenciés assumés par l'étudiant-e**
- **Qu'il puisse être réparti jusqu'à concurrence de 10 ans**
- **Qu'il soit reportable jusqu'à concurrence de 10 ans**

4.3. RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Les différents partis de l'opposition se sont engagés, signatures à l'appui, à réformer le mode de scrutin s'ils remportent les élections provinciales⁷⁸. Ils ont de plus affirmé que cette réforme serait menée avec ou sans l'accord du Parti libéral du Québec⁷⁹, seule formation politique souhaitant le maintien du mode de scrutin actuel.

⁷⁸ Marie-Michèle Sioui, « Les partis d'opposition s'entendent pour réformer le mode de scrutin », dans *Le Devoir*, 2018, [En ligne], <https://www.ledouvoir.com/politique/quebec/527385/pacte-pour-reformer-le-mode-de-scrutin>

⁷⁹ La réforme du mode de scrutin nécessite normalement l'accord de l'ensemble des formations politiques.

En cas d’alternance et de respect de cet engagement, le Québec passerait alors à un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec redistribution régionale.

Ce système électoral est en réalité une combinaison du mode de scrutin actuellement en place, soit le modèle uninominal majoritaire à un tour⁸⁰, et d’un système proportionnel. En effet, il permet l’élection de deux catégories de député-e-s. D’une part, celles et ceux choisi-e-s selon le mode de scrutin majoritaire et d’autre part, celles et ceux ayant été élu-e-s selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste. Ce deuxième ensemble regroupe alors des député-e-s élu-e-s indirectement, puisqu’ayant obtenu leur siège selon le pourcentage d’appui populaire donné aux différents partis lors du vote. Pour ce faire, les partis politiques doivent constituer des listes sur une base régionale. Les têtes de liste auront donc davantage de chances d’être élues. Toutefois, l’accès au scrutin proportionnel ne sera possible que pour les partis ayant dans un premier temps obtenu un soutien populaire minimum, dont l’importance devra être fixée. Enfin, pour mettre en place un tel système, les partis devront également s’entendre sur une proportion précise de députés élus et de députés « de liste ».

La CADEUL se positionne en faveur de cette réforme et du mode de scrutin proposé lui étant associée. En effet, la volonté de réformer le mode de scrutin dans la province n’est pas nouvelle et il serait ainsi temps de voir ce projet aboutir. Des actions concrètes ont été menées par les institutions politiques quant à cette question, à l’image notamment du dépôt par le ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, d’un livre vert portant sur la réforme du mode de scrutin en 1979. Plus récemment, mentionnons la tenue des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques ou encore, la mise en place en 2006 de la Commission spéciale sur la Loi électorale. Cette dernière a notamment abouti sur la production d’un avis du Directeur général des élections (DGE) sur la question de la mise en œuvre d’un mode de scrutin mixte compensatoire⁸¹.

Dans un second temps, la CADEUL se positionne en faveur du scrutin proportionnel mixte à redistribution régionale pour des raisons qui peuvent être considérées comme politiques. En effet, comme le rappelle le DGE, “[I]es effets des différents modes de scrutin ne sont pas neutres. Les modalités qui les caractérisent traduisent des choix politiques et entraînent des conséquences non moins politiques⁸²”. Dès lors, notre association estime que la mise en place de ce mode de scrutin constitue une action politique concrète en faveur de la réaffirmation et du renforcement des principes démocratiques qui sont ceux de notre société.

⁸⁰ « Chaque circonscription est représentée à l’Assemblée nationale par la candidate ou le candidat y ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Un parti a le même nombre de sièges à cette assemblée que le nombre total de candidates et de candidats élus dans toutes les circonscriptions » dans Mouvement Démocratie Nouvelle, *Forums citoyens, chaque voix compte – Rapport et recommandations*, 2018, p.11.

⁸¹ Mouvement Démocratie Nouvelle, *Forums citoyens, chaque voix compte — Rapport et recommandations*, 2018, p.29.

⁸² Le directeur général des élections du Québec, *Les modalités d’un mode de scrutin mixte compensatoire – L’avis du Directeur général des élections*, 2007, p.13.

En effet, l'introduction des principes de la proportionnalité est censée permettre une meilleure concordance entre les votes et les sièges obtenus par les différentes formations politiques et par extension, des idées politiques exprimées par la population. Par ailleurs, différents acteurs soulignent le fait que le système uninominal majoritaire entraînerait, outre des résultats disproportionnés, une sous-représentation des femmes⁸³, des minorités⁸⁴, ou encore des régions, ne permettant ainsi pas une représentation en phase avec la diversité qui caractérise la société québécoise. Parallèlement, la littérature scientifique est composée de diverses recherches voyant dans le mode de scrutin proportionnel, un système favorisant une représentation plus fidèle de la population dans toute sa diversité.

Par ailleurs, bien que souvent décrit comme un modèle électoral générant de l'instabilité politique, un système électoral à finalité proportionnelle constitue une opportunité unique d'instaurer une culture politique empreinte des principes de collaboration et de négociation entre les formations politiques. Il a d'ailleurs pu être constaté que les élections étaient moins fréquentes dans les systèmes électoraux répondant au principe de la proportionnelle⁸⁵.

Un scrutin proportionnel mixte permettrait également d'encourager davantage le pluralisme politique, ceci en plus de faciliter l'accès des partis minoritaires à la représentation. Enfin, il est censé permettre d'optimiser l'obtention globale des votes, puisqu'il pousse les partis à faire campagne au-delà des circonscriptions fortes, limitant par le fait même, la création de « fiefs régionaux »⁸⁶.

D'autre part, le Québec, tout comme le reste du Canada, connaît une baisse continue de la participation électorale de ses jeunes. Si la littérature scientifique ne présente pas d'opinion unanime quant aux effets de l'introduction de principes de proportionnalité sur la participation électorale, les travaux portant sur les déterminants du vote chez les jeunes sont pour leur part nombreux. Aussi, plusieurs recherches ont cherché à établir le lien entre le sentiment d'utilité de l'électeur ou de l'électrice (à travers l'acte du vote) avec la baisse de la participation électorale. Par exemple, dans une étude menée en 2012 par l'Institut du Nouveau Monde (INM), d'ancien-ne-s participant-e-s des Écoles d'été de l'INM (209 individus âgé-e-s de 18 à 34 ans) ont été invité-e-s à répondre à un sondage devant contribuer à déterminer une stratégie de mobilisation électorale favorisant le vote des jeunes. L'enquête a permis de constater que le sentiment d'inutilité du vote se constate chez les jeunes lorsque ces derniers et dernières font face, dans leur circonscription, à un scrutin perçu comme étant joué d'avance ou lorsque leur candidat-e est certain-e de ne pas être élu-e. En conséquence, l'étude souligne que 84 % des personnes interrogées voient dans la mise en place d'un mode de scrutin introduisant

⁸³ Erin VIRGINT, *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*, Étude générale, Bibliothèque du Parlement, Publication n°2016-30-F, 2016, p.4, [En ligne], <https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2016-30-f.pdf>; Brenda O'Neill, « Analyse du rôle sexuel dans la représentation politique au Canada », *Revue parlementaire canadienne*, volume 38, n°2, 2015, [En ligne], <http://www.revparl.ca/francais/issue.asp?param=223&art=1643>

⁸⁴ *Loc.cit.*

⁸⁵ Mouvement Démocratie Nouvelle, *Forums citoyens, chaque voix compte — Rapport et recommandations*, 2018, p.11

⁸⁶ *Ibid.*, p.13

des éléments de proportionnalité, un moyen susceptible d'augmenter la participation électorale des jeunes⁸⁷. De la même façon, dans une recherche menée auprès de 2665 Canadiens et Canadiennes âgé-e-s de 18 à 34 ans, Jean-Herman Guay, Anthony Desbiens et Eugénie Dostie-Goulet concluent qu'une certaine proportion de jeunes ne vote pas du fait d'une perception critique de la démocratie telle qu'elle se pratique dans leur pays⁸⁸.

Ainsi, la CADEUL demande :

Que le prochain gouvernement, indépendamment du parti qui le forme, introduise dès son arrivée au pouvoir une législation en vue d'implanter un scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale.

RAPPEL DES DEMANDES

Que le gouvernement du Québec réinvestisse minimalement 842 M\$ dans le réseau de l'enseignement supérieur afin de pallier son sous-financement chronique.

Que le gouvernement du Québec priorise le financement des services aux étudiantes et étudiants dans le cadre de ce réinvestissement.

Que le Gouvernement du Québec instaure le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP) en bonifiant le taux de cotisation actuel du FSS pour pallier au sous-financement du réseau de l'enseignement supérieur.

Que le gouvernement du Québec modifie les paramètres de l'Aide financière aux études selon les modalités suivantes :

- Effectuer le rattrapage du revenu mensuel protégé au niveau du salaire minimum actuel et qu'il soit indexé en fonction de l'évolution de ce dernier;
- Mettre à jour le niveau des dépenses admises pour inclure les frais de branchement au réseau Internet et les frais de transport pour tous les bénéficiaires du programme;

⁸⁷ Institut du Nouveau Monde, *La diminution de la participation électorale des jeunes Québécois : une recherche exploratoire de l'Institut du Nouveau Monde*, Le Directeur général des élections du Québec, 2012, p.11.

⁸⁸ Jean-Harman GUAY, Anthony DESBIENS et Eugénie DOSTIE-GOULET, *Le vote des jeunes : les motifs de la participation électorale*, Note de recherche, 2014, p.16.

- Cesse de considérer les pensions alimentaires comme un revenu lors du calcul de la contribution de l'étudiant-e.

Que le Gouvernement du Québec instaure un programme de ressources éducatives libres au sein d'une éventuelle plateforme *eCampus Québec* afin de favoriser l'accès à du contenu éducatif francophone de qualité et avec l'objectif de faciliter l'accessibilité financière aux études.

Que le gouvernement du Québec mette en place un Conseil des universités du Québec sans remplacer le Conseil supérieur de l'éducation.

Que le gouvernement du Québec assure une représentation étudiante adéquate et suffisante au sein du futur Conseil des universités du Québec.

Que le gouvernement du Québec élabore un projet de loi impliquant davantage de transparence et un encadrement accru vis-à-vis de la rémunération et des divers avantages du personnel de la haute administration des établissements universitaires de la province.

Que le gouvernement du Québec adapte la *Loi sur le vérificateur général* afin d'y inclure les universités à charte au mandat du vérificateur général ou de la vérificatrice générale du Québec.

Que le gouvernement du Québec s'assure, notamment à travers son soutien à la mission de *Sans oui, c'est non!*, de financer adéquatement et de façon pérenne les mesures de prévention et d'intervention contre les violences à caractère sexuelles dans les institutions d'enseignement supérieur.

Que le gouvernement du Québec évalue périodiquement les impacts des mesures implantées dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel et les adapte en conséquence.

Qu'un crédit d'impôt visant la hausse du taux de rétention des étudiantes et étudiants internationaux soit mis en place par le gouvernement.

Que ce crédit soit applicable à l'ensemble des étudiantes et étudiants internationaux, à l'exception de celles et ceux assumant des frais de scolarité similaires à ceux des étudiant-e-s québécois-e-s et qu'il réponde aux caractéristiques suivantes:

- Qu'il prenne la forme d'un crédit d'impôt non remboursable
- Qu'il permette le remboursement complet des frais de scolarité différenciés assumés par l'étudiant-e
- Qu'il puisse être réparti jusqu'à concurrence de 10 ans
- Qu'il soit reportable jusqu'à concurrence de 10 ans

Que le prochain gouvernement, indépendamment du parti qui le forme, introduise dès son arrivée au pouvoir une législation en vue d'implanter un scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale.

CONCLUSION

Cette plateforme recense l'ensemble des demandes que la CADEUL revendiquera activement auprès des acteurs politiques dans le courant de la campagne électorale qui se tiendra l'automne prochain. La plupart des principaux partis politiques seront interpellés sur ces enjeux touchent de près ou de loin la condition étudiante. Il est primordial que la CADEUL joue ce rôle inhérent à sa mission, soit de défendre les droits et représenter les intérêts de ses membres, et ce, dans toutes les sphères de la société.

Une considération particulière sera accordée pour informer les membres sur les enjeux portés par cette plateforme : la CADEUL jouera donc un rôle facilitateur dans leur compréhension, permettant ainsi aux membres de faire un choix éclairé lors du scrutin du 1^{er} octobre prochain.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES, ARTICLES DE REVUES SPÉCIALISÉES, ARTICLES DE PRESSE, ETC.

Manon BERGERON, Martine HÉBERT, Sandrine RICCI, Marie-France GOYER, Nathalie DUHAMEL, Lyne KURTZMAN, Isabelle AUCLAIR, Laurence CLENNETT-SIROIS, Isabelle DAIGNEAULT, Dominique DAMANT, Stéphanie DEMERS, Jacinthe DION, Francine LAVOIE, Geneviève PAQUETTE et Sylvie PARENT, *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*, 2016.

Simon BOIVIN, « Après-mandat bonifié pour les hauts dirigeants de l'Université Laval », dans *Le Soleil*, 2014, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/actualite/education/apres-mandat-bonifie-pour-les-hauts-dirigeants-de-luniversite-laval-d32769199f8678f6fcbbae6bcbfc841>

Joëlle CHATEL-DEREPENTIGNY, Claude MONTMARQUETTE et François VAILLANCOURT, *Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques*, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, Séries scientifiques, 2011.

Tommy CHOUINARD, « Dégel des droits pour les étudiants étrangers : « Odieux », dit l'Union étudiante du Québec », dans *La Presse*, 2018, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201805/16/01-5182090-degel-des-droits-pour-les-etudiants-etrangers-odieux-dit-lunion-etudiante-du-quebec.php>

Tommy CHOUINARD, « Québec serre la vis aux recteurs », dans *La Presse*, 2018, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201805/14/01-5181858-quebec-serre-la-vis-aux-recteurs.php>

Tommy CHOUINARD, « Universités : une loi pour discipliner les dirigeants », dans *La Presse*, 2017, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201705/04/01-5094683-universites-une-loi-pour-discipliner-les-dirigeants.php>

Tommy CHOUINARD, « Réseau de l'Université du Québec, “ Les recteurs sont très nettement sous-payés ” dit Lise Bissonnette », dans *La Presse +*, 2016, [En ligne], http://plus.lapresse.ca/screens/7d4d7619-e82f-4be6-9ce8-712c244b5577__7C__0.html

Tommy CHOUINARD, « Hauts dirigeants des universités, Québec veut mettre de l'ordre dans les rémunérations », dans *La Presse +*, 2016, [En ligne], http://plus.lapresse.ca/screens/fdc485d8-dbc5-476e-8f5d-6fa411cda7c6__7C__0.html

Patricia CLOUTIER, « L'Université Laval sacrifie trois programmes », dans *Le Soleil*, 2015, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/actualite/education/luniversite-laval-sacrifie-trois-programmes-728e6036245dee609319b8297b8006fd>

Patricia CLOUTIER, « Hélène David au Soleil : vers un campus numérique national », dans *Le Soleil*, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/actualite/education/helene-david-au-soleilvers-un-campus-numerique-national-f35f08c3d7e577a444d9313146572055>

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, *Lettre d'appui à la demande de financement de Sans oui, c'est non!*, 2018.

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval et Université Laval, *Le FSSEP à coût nul pour les entreprises*, 2015, [En ligne], http://doc.cadeul.com/avis/Avis_FSSEP_1pourcent.pdf

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, *Plateforme électorale provinciale*, 2012, [En ligne], <http://doc.cadeul.com/plat/Plateforme-provinciale-elections-2012.pdf>

Daphnée DION-VIENS, « Une règle pour encadrer le salaire des recteurs », dans *Le Journal de Montréal*, 2018, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2018/04/24/pas-de-projet-de-loi-pour-encadrer-la-remuneration-des-recteurs>

Dominic DUVAL, *Recension des écrits sur la participation électorale*, 2005.

eCampus Ontario, *eCampus Ontario et Collège La Cité commandite le séminaire REL*, 2018, [En ligne], <https://www.ecampusontario.ca/fr/ecampusontario-et-la-cite-collegiale-commandite-le-seminaire-rel/>

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Plateforme de revendications : Élections provinciales*, 2018.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Le crédit d'impôt pour étudiant internationaux : La solution à la rétention*, 2014.

Marco FORTIER, « Iniquités salariales “flagrantes” chez les recteurs », dans *Le Devoir*, 2018, [En ligne], <https://www.ledevoir.com/societe/education/517181/des-iniquites-flagrantes-dans-le-salaire-des-recteurs>

Jean-Harman GUAY, Anthony DESBIENS et Eugénie DOSTIE-GOULET, *Le vote des jeunes : les motifs de la participation électorale*, Note de recherche, 2014.

Institut du Québec, *Attirer et retenir plus d'étudiants internationaux : Six propositions pour renverser la tendance au Québec*, 2017.

Institut du Nouveau Monde, *La diminution de la participation électorale des jeunes Québécois : une recherche exploratoire de l'Institut du Nouveau Monde*, Le Directeur général des élections du Québec, 2012.

Sarah-Maude LEFEBVRE, « Deux recteurs bien gâtés », dans *Le Journal de Montréal*, 2012, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2012/07/11/deux-recteurs-bien-gates>

Lia LÉVESQUE, « 23 millions pour contrer les violences sexuelles au cégep et à l'université », dans *La Presse*, 2017, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201708/21/01-5126257-23-millions-pour-contrer-les-violences-sexuelles-au-cegep-et-a-luniversite.php>

McGill, *Attraction et rétention des étudiants internationaux au Québec : pour une cible ambitieuse*, Mémoire de l'Université McGill présenté à la Commission des relations avec les citoyens sur la planification de l'immigration au Québec, 2016.

Christian MILETTE, « Le DGEQ préoccupé par le faible taux de participation électorale des jeunes », dans *Radio-Canada*, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091984/taux-participation-dge-outaouais>

Jean-Frédéric MOREAU, « Coupures à la bibliothèque : les étudiants en appui », dans *Impact Campus*, 2015, [En ligne], <http://impactcampus.ca/actualites/coupures-a-la-bibliotheque-les-etudiants-en-appui/>

Mouvement Démocratie Nouvelle, *Forums citoyens, chaque voix compte — Rapport et recommandations*, 2018.

Michel MUNGER, « L'îlot voyageur, un gâchis coûteux », dans *Le Journal de Montréal*, 2016, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2013/07/05/lilote-voyageur-un-gachis-couteux>

Brenda O'Neill, « Analyse du rôle sexuel dans la représentation politique au Canada », *Revue parlementaire canadienne*, volume 38, n°2, 2015, [En ligne], <http://www.revparl.ca/francais/issue.asp?param=223&art=1643>

Véronique PRINCE, « Deux millions supplémentaires pour combattre les violences sexuelles », dans *Radio-Canada*, 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071653/deux-millions-dollars-supplementaires-combattre-violences-sexuelles-helene-david>

Marie-Michèle Sioui, « Les partis d'opposition s'entendent pour réformer le mode de scrutin », dans *Le Devoir*, 2018, [En ligne], <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/527385/pacte-pour-reformer-le-mode-de-scrutin>

Table des partenaires universitaires, *Consultation sur la création d'un Conseil des universités du Québec : 8 consensus pour éviter que la bonne idée tourne en horreur*, 2016, [En ligne], <https://www.usherbrooke.ca/apapus/accueil/babillard/babillard-details/article/33063/>

Union étudiante du Québec, *Note argumentative pour un réinvestissement dans le réseau universitaire*, 2018.

Union étudiante du Québec, *Le financement des universités : Historique, explications et recommandations pour une nouvelle formule de financement*, 2017

Union étudiante du Québec, *Rapport synthèse sur le Conseil des universités du Québec*, 2016.

Université d'Ottawa, « Violence sexuelle : soutien et prévention, Définitions : violence sexuelle », [Site officiel], <http://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/definitions>.

Pierre VALLÉE, « FEUQ - Les étudiants déposent leurs demandes », dans *Le Devoir*, 2012, [En ligne], <https://www.ledevoir.com/societe/education/363701/feuq-les-etudiants-deposent-leurs-demandes>

Erin VIRGINT, *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*, Étude générale, Bibliothèque du Parlement, Publication n°2016-30-F, 2016, [En ligne], <https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2016-30-f.pdf>

« Fermeture d'un centre de recherche sur la littérature et la culture québécoise à l'Université Laval », dans *Radio-Canada*, 2018, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1084970/fermeture-crilcq-recherche-litterature-culture-quebecoise-universite-laval>

« Sherbrooke Innopole veut séduire les étudiants internationaux », dans *Radio-Canada*, 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1032097/sherbrooke-innopole-veut-seduire-les-etudiants-internationaux>

« Québec souhaite retenir les étudiants étrangers dans la région après leurs études », dans *Radio-Canada*, 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1022217/quebec-etudiants-etrangers-retention-region-diplomes>

« Étudier au Québec et y rester », dans *Actualités UQÀM*, 2016, [En ligne], <https://www.actualites.uqam.ca/2016/montreal-international-projet-etudiants-etrangers>

« Des propositions de la FEUQ adoptées au congrès du PLQ », dans *Cision*, 2014, [En ligne], <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/des-propositions-de-la-feuq-adoptees-au-congres-du-plq-515928041.html>

PUBLICATIONS OFFICIELLES

ASESEMBLÉE NATIONALE, *Point de presse de M. Alexandre Cloutier, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, de recherche et de persévérance scolaire*, 2016, [Site officiel], <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-28733.html>

Alexandre Cloutier, *Projet de loi n°590 : Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, Présentation le mercredi 9 mars 2016, vol. 44 n° 149, 41^e législature, 1^{ère} session, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-590-41-1.html>

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, *Modifications au programme d'aide financière aux études 2017-2018*, 2017, [En ligne], http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/ccafe/Avis_CCAFE__modifications_programmes_AFE_2017.pdf

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, *Droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires dans les universités 2017-2018*, Avis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, 2017.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, *Indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010*, Avis à la ministre responsable de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, *Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses*, Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études, Avis au ministre responsable de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005.

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes 1995-1996 à 2002-2003*, p.17, [En ligne], <https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/RapNivRess02v1.pdf>

CONSEIL DU TRÉSOR, Budget de dépenses 2018-2019 – Crédits des ministères et organismes, 2018.

Claude CORBO, *Un nouveau Conseil des universités pour le Québec*, Rapport de consultation et propositions soumis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec, 2017.

Claude CORBO, *Pour mieux servir la cause universitaire au Québec : Le Conseil national des universités*, Rapport du chantier sur un Conseil national des universités, Gouvernement du Québec, 2013.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire – L'avis du Directeur général des élections*, 2007.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Étude des crédits budgétaires 2018-2019 : Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition*, Volet enseignement supérieur, 2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, Parce qu'il faut parler et agir, Parce que les victimes ne doivent plus jamais être laissées à elles-mêmes*, 2017-2022, 2017.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Statistiques de l'enseignement supérieur*, Édition 2014, 2014, [En ligne], <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/statistiques-enseignement-superieur/>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*. Comparaison à l'échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec, 2007.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, *Plan stratégique 2016-2021*, 2016.

Site du PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, « Entente de mobilité étudiante entre le Québec et la Communauté française de Belgique », Communiqué, [Site officiel], <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=3383>

QUÉBEC, *Code civil du Québec*, RLRQ, c CCQ-1991, à jour au 1^{er} mars 2018, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2018.

QUÉBEC, *Code de procédure civile*, RLRQ, c C-25.01, à jour au 1^{er} mars 2018, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2018.

QUÉBEC. Préambule de la Charte de la langue française : RLRQ, chapitre C-11, à jour au 1^{er} mars 2018, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2018

QUÉBEC, *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, RLRQ, c P-22.1, à jour au 1^{er} mars 2018, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2018.

QUÉBEC, *Règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études*, C-11, r. 1, à jour au 1^{er} janvier 2018, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2018.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Les violences sexuelles, c'est non : Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, 2016.

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION, *Ressources éducatives libres (REL) : qu'est-ce que c'est?*, 2017, [En ligne], <http://www.unesco.org/new/fr/communication-andinformation/access-to-knowledge/open-educational-resources/what-are-open-educational-resources-oers/>

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, « Mission », [Site officiel], http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_mission.aspx